

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2017

---

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7

Date de la convocation : 01/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le 8 décembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : ODIN Corentin

Secrétaire : Catherine ODIN

-----  
**Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :**

Subventions:

- Le Conseil Municipal approuve le coût estimé de la mise en accessibilité de la mairie et la sécurisation de la traversée du Bourg pour 142 725.50 € HT et sollicite sur ce projet des aides financières auprès des partenaires suivants : Etat (DETR et Contrat Ruralité), Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Ambition Région), Département de la Loire (enveloppe territorialisée).
- Le Conseil Municipal approuve le coût estimé de l'extension de la salle des fêtes pour 132 830.00 € HT et sollicite sur ce projet des aides financières auprès des partenaires suivants : Etat (DETR et Contrat Ruralité), Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Ambition Région), Département de la Loire (enveloppe territorialisée).
- Le Conseil Municipal approuve le programme de voirie 2018 pour 48 006.00 € HT: VC 8 pour 16 702.00 € HT (priorité 1) ; VC 7 pour 9 318.00 € HT (priorité 2) ; VC 6 partie 1 pour 11 046.00 € HT + VC 6 partie 2 pour 9 078.00 € HT + Les Barres pour 1 862.00 € HT (priorité 3) et sollicite l'aide financière du Département pour ces travaux.
- Le Conseil Municipal approuve les travaux de création d'un WC au point rencontre pour des travaux de plomberie pour 1 674.50 € HT et des travaux de plaquiste pour 1 797.98 € HT ainsi que la mise en place de l'adressage : Géomètre pour 3 600.00 € HT fournitures de plaques de rue et de numéro + poteaux pour 5 041.00 € HT ; et sollicite l'aide financière du Département pour ces projets au titre de l'enveloppe cantonale 2018. Il restera à prévoir de petits travaux d'électricité pour l'éclairage du WC.

Travaux :

- Les travaux de mise aux normes de l'assainissement de la mairie sont terminés. Les demandes de versement de subvention vont être adressées aux partenaires financiers. Le Conseil Municipal refuse pour l'instant le contrat d'entretien de la micro-station proposé par AECI pour 960.00 € TTC/ visite (à raison d'une visite par an).
- L'entreprise Chetail sera recontactée pour faire le point sur les travaux à effectuer pour la mise aux normes de la salle des chasseurs.
- L'étude PLU est terminée. Nous attendons le retour de la consultation des personnes publiques associées pour procéder à l'enquête publique.
- L'enquête publique de déclassement des chemins est terminée et sera présentée au Conseil Municipal le 26/01/2018. Le Conseil délibérera alors sur le prix et les modalités de vente. Les acquéreurs potentiels sont invités à prendre contact avec les élus.

Divers:

- La convention « assistance ingénierie voirie » avec le Département est renouvelée pour 2018.
- Le Conseil Municipal fixe à 50% le taux de l'indemnité de conseil du receveur municipal pour 2017 pour les deux comptables qui se sont succédé au cours de l'année.
- Le conseil Municipal accepte l'avenant à la convention avec le CGD42 pour la gestion des dossiers de retraite des agents CNRACL.
- Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent technique à Charlieu Belmont Communauté selon les mêmes conditions que précédemment.
- La Médiathèque Départementale ne vient plus avec le bibliobus, désormais les bénévoles doivent se rendre à Neulise. La mairie prendra donc en charge leurs frais de déplacement.
- Les vœux du Maire auront lieu le 28 janvier 2018 à 11h00 à la salle des fêtes.

Le Maire  
Yves CROZET

**Prochaine réunion le vendredi 26 janvier 2018.**